

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 98 (2001)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Inspectorat; Stations de fécondation

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Inspectorat

## Canton de Vaud

Chers collègues apiculteurs,

Après une première récolte qui, je l'espère, vous a satisfaits, l'espoir d'une miellée vous stimule et vous encourage à renouveler votre attention et les soins apportés à vos colonies.

Suite de **la lutte alternative** contre varroa et des mesures d'hygiène apportées au rucher.

**Rappel:** si vous ne vous êtes pas procuré les acaricides indispensables au traitement de vos colonies ou si vous avez omis de vous rendre à la soirée de distribution des produits de votre district, je vous donne rendez-vous le 11 juillet, de 19 h à 20 h, au Service vétérinaire, César-Roux 37, à Lausanne.

Quand vous prendrez connaissance de ces quelques lignes, le taux d'infestation de vos colonies par varroa **aura décuplé**. Les semaines qui vont suivre seront vouées **prioritairement** à la lutte contre ce parasite; la survie de vos abeilles reste tributaire des mesures que vous prendrez! Avant de procéder aux traitements de circonstance et si vous avez suivi les conseils donnés dans la Revue de juin, vous aurez effectué les travaux suivants:

- Découpe répétée du couvain de mâle (operculé).
- Contrôle de la chute naturelle des varroas dans le tiroir prévu à cet effet. Selon le taux d'infestation de vos colonies, vous dénombrerez une quantité de parasites morts de quelques spécimens à des dizaines de ces intrus tombés par jour. Dans ce dernier cas, le premier traitement sera appliqué sans tarder, après la dépose des magasins à miel.
- Les essaims enruchés et surtout les nucléis formés ont été traités préventivement. Ces nouvelles colonies feront merveille pour compléter, voire remplacer, les colonies défectueuses par la suite.
- Si l'on se souvient du dicton «Tant vaut la reine, tant vaut la ruche», vous aurez ou devrez remplacer les majestés trop vieilles ou peu performantes. La **vitalité** de vos colonies en dépend.

Après toutes ces précautions prises et si les apports de nectar ou de miellat ont cessé, il sera temps de passer à **l'application des acaricides** dans vos ruches. N'attendez pas que les températures faiblissent, car l'évaporation des huiles essentielles ou des acides sera insuffisante. D'autre part, il est important de débarrasser les colonies de leurs parasites pour préserver les jeunes abeilles naissantes, qui devront hiverner et assurer la continuité et, par conséquent, la survie de la colonie. Trop d'apiculteurs perdent leur cheptel car les traitements tardifs n'ont pas été efficaces ou parce que les abeilles d'hivernage ont été parasitées!

**Recommandations:** Les acaricides préconisés représentent tout de même un danger pour l'homme. Veuillez prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout accident:

- port de gants, lunettes, masque de protection (si nécessaire);
- avoir de l'eau à disposition pour laver les parties du corps entrées en contact avec les produits utilisés.

**Important**, voire déterminant : respecter le mode d'emploi du fabricant et les recommandations de votre fournisseur. Si l'apiculteur est un bricoleur ou un inventeur né, il doit éviter toute initiative personnelle à l'usage de ces médicaments.

Avec du courage (car il en faut pour faire ces traitements), de la méthode, de la ponctualité et du matériel adéquat, vos efforts seront récompensés et ainsi l'apiculture sauvagée.

Merci pour l'effort consenti, bonnes vacances, salutations et à bientôt.

**L'inspecteur cantonal : P.-A. Bonzon**

## Stations de fécondation

### Vermeilley

Chers collègues apiculteurs, amis éleveurs et intéressés,

La traditionnelle mi-été de notre station aura lieu le **14 juillet, dès 19 h.**

Venez nombreux partager le verre de l'amitié et goûter à quelques friandises. Vous serez tous bienvenus. Salutations et à bientôt.

**Le comité**